**PPCR (Parcours Professionnel carrière et Rémunérations)**

**La belle arnaque !**

**1.Augmentation du point d’indice**

Après l’annonce pompeuse du gouvernement en mai d’une augmentation des salaires des fonctionnaires, voilà ce qu’il en est réellement :

La valeur du point d’indice, passe « gracieusement » de 4.6303 à 4.6581 au 1er juillet 2016 puis à 4.6860 au 1 février 2017 ; bien loin du compte !

Et pour cause, ça ne correspond pas à l’augmentation du coût de la vie et ne rattrape donc pas la perte de pouvoir d’achat

accumulé depuis le gel du point d’indice en 2010.



**2.Mesure dite du « transfert primes /point » (TPB)**

**Mon nombre de points d’indice augmente, donc je gagnerai plus ?**

**Non, pas vraiment.** Si des augmentations d’indice sont prévues dans le cadre de PPCR pour certains dès 2016, il s’agit d’une transformation des primes en points d’indice. En clair, les points supplémentaires versés seront déduits des primes par une ligne venant en déduction sur la fiche de paie. On donne d’une main ce qu’on reprend de l’autre… Le seul impact aura lieu pour le calcul de la retraite**.**

Pour la catégorie C : + 4 points en 2017, pour la catégorie B : + 6 points en 2016 et pour la

catégorie A : + 4 points en 2017 et + 5 points en 2018.

**La CGT a toujours revendiqué l’intégration des primes dans le traitement de base mais pas au détriment de l’augmentation de salaire !**

***Au final, de la poudre aux yeux !***

**A savoir : la CFDT a signé ces accords qui n’ont pour un résultat final de quelques euros de plus…**

**3.Restructuration des grilles de rémunération de toutes les catégories**

Par exemple, les grilles de rémunération de la catégorie C vont être remaniées dès 2017. Les échelles 4 et 5 vont être fusionnées, il n’y aura plus que 3 niveaux de rémunération : l’échelle C1 (échelle 3 actuelle), l’échelle C2 (fusion de l’échelle 4 et 5) et l’échelle C3 (échelle 6 actuelle).

**La fusion des grilles 4 et 5 en grille C2 ne permettra qu’un gain de 9 points en 5 ans. Cette hausse ne compense même pas la perte de pouvoir d’achat liée à l’inflation.**

**4.Avec PPCR, Je vais devoir travailler plus longtemps pour bénéficier des avancements ?**

**OUI,** en effet, le gouvernement se targue d’augmentations indiciaires (très modestes) à échelons comparables. Mais il omet de dire dans le même temps qu’il supprime dès le 1er juillet pour la catégorie B et en 2017 pour la catégorie A et C les bonifications d’avancement aux minimas.

**On allonge donc les carrières et on fait perdre des sommes très importantes aux agents !**

\*\*Minimas = durée d’avancement d’échelon réduit au regard de certains critères (note, durée de services effectifs…)

*Mme Lebranchu s’est même vantée de faire 500 millions d’ « économies » sur notre dos et qui donc ne seront pas nos poches !*

**La CGT n’a pas signé cet accord de dupe car :** le protocole du gouvernement a été établi bien en dessous des revendications de la CGT, et de telle sorte que la CGT ne l’a pas signé.

Le Calendrier est pour le moins inacceptable de 2016 à 2020… On ne peut plus attendre ! *La CGT réclame une substantielle augmentation des salaires et immédiatement !* De plus, le résultat incertain des élections présidentielles et législatives de 2017 engagera le prochain gouvernement sur des mesures qu’il n’aura pas prises !?

Le rallongement de la durée des carrières : *l’échelon terminal sera rarement atteint* pour les nouveaux arrivants. Même si pour certains ce dernier échelon peut paraitre alléchant. *Dans quel état et à quel âge l’atteindrons-nous ?*

Le passage des anciennes aux nouvelles grilles auront forcement des conséquences négatives sur la carrière de certains agents, d’autant que toute *votre ancienneté ne sera pas reprise pour tous.*

**Quelques miettes en échange d’un allongement des carrières (44 ans) sans réelle reconnaissance des qualifications et sans réelle augmentation des salaires,**

 **C’est se moquer des fonctionnaires !**

**PPCR, Loi santé, Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), La loi travail, la CGT demande le RETRAIT de toutes ces réformes qui sont des outils pour la réforme d’austérité menée par le gouvernement.**

**Pour plus d’informations n’hésitez pas à contacter votre syndicat CGT au 36 17 11 et consultez le site C.G.T-G.H.S**